Image not found or type unknown

Le licenciement pour motif économique (2/3)

Fiche pratique publié le **02/04/2011**, vu **2885 fois**, Auteur : Jurispilote

Par Grégoire Le Metayer. Après le licenciement pour motif personnel (1/3), j'aborderai ici celui pour motif économique (2/3) et dans un troisième billet le cas des salariés protégés (3/3).

En 2010, les entrées à Pôle Emploi suite à un licenciement économique ont chuté de 20%. Ce recul est important mais doit être relativisé car 2009 a été marquée par de nombreuses « suppressions » d'emplois (plan de départ volontaire, licenciement économique, etc.).

Ainsi, pour le mois de décembre 2010, 3,2% des 512.400 entrées à Pôle Emploi, soit 15.500, étaient liées à un licenciement économique.

Ce « faible pourcentage » n'est cependant pas représentatif du fort intérêt des médias pour ce type de licenciement, ni des actions prises par le gouvernement qui prévoit, entre autres, de « sécuriser les parcours professionnels des salariés ayant subi un licenciement économique au moyen d'un dispositif unifié et plus efficace ».

Quelles sont donc les règles applicables à ce type de licenciement ?

Pour lire la suite de cet article, cliquez sur l'un des deux liens suivants:

http://www.social.jurispilote.fr/2011/03/par-gregoire-le-metayer.html

ou

http://www.droitdesrh.fr/2011/02/06/les-regles-du-licenciement-23/

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés